

INFORMATION AUX FAMILLES

LES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENTS AU CONSERVATOIRE

Deux possibilités s'offrent à vous :

1/ le paiement s'effectue en une fois, sous 8 jours, à réception de la facture, par les différents moyens de règlements ci-dessous :

- ▶ Par chèque bancaire (*à l'ordre de : Régie des Recettes Conservatoire Maurice Ravel*)
- ▶ Par virement bancaire (*coordonnées bancaires sur facture*)
- ▶ Paiement en ligne (CB) : **Nouveau moyen de paiement à utiliser sur votre espace famille !**

2/ le paiement s'effectue en 4 mensualités par prélèvement automatique (*novembre, décembre et janvier, février*), avec un mandat SEPA complété et signé accompagné d'un RIB

- ▶ Un échéancier des règlements vous sera adressé par mail

Cette faculté est immédiatement suspendue en cas de prélèvements rejetés par la banque ; le dossier sera transmis au service contentieux de la Trésorerie de Bayonne qui mettra en œuvre les démarches nécessaires au recouvrement de la créance.

En tout état de cause, tous les paiements doivent être effectués selon l'échéance précisée sur la facture, (excepté pour les familles en prélèvement automatique).

Passé ce délai, une relance sera effectuée puis le dossier d'impayé sera transmis au service contentieux de la Trésorerie de Bayonne qui mettra en œuvre les démarches nécessaires au recouvrement de la créance.

En cas de non-paiement d'une année scolaire, l'élève ne sera pas réinscrit l'année suivante.

Régisseur des recettes